



Recuperer un versement pour un achat immobilier

Par **nanou**, le **29/01/2008** à **17:34**

j'ai voulu acheter un appartement après avoir fait les démarches j'ai versé 5000€ au notaire pour un appartement à 100000€, j'ai eu un refus de la banque pour le crédit dans les délais .

Quand j'ai voulu récupérer mon versement le notaire m'a dit que le propriétaire devait faire un courrier comme quoi il accepte que le notaire me rende mon argent surprise ça n'a pas été précisé à la signature de la promesse de vente. Le proprio énervé et de très mauvaise foi puisque lui aussi devait acheter une maison a refusé le courrier après plusieurs appels il m'a dit qu'il ne ferait jamais de courrier et qu'il engagerait une procédure pour récupérer les 10% ainsi que des dommages et intérêts pour préjudices morales parce qu'il a pris un crédit plus conséquent, ça fera deux ans au mois de juin que cette histoire traîne et il n'a toujours pas engagé de procédure, je pense qu'il l'a fait exprès pour que je ne récupère pas mon argent, entre temps il a changé d'adresse et de numéro il reste injoignable.

le notaire m'a parlé d'un moyen de récupérer l'argent sans avoir besoin d'aller au tribunal ou de prendre un avocat je voudrais savoir lequel?

Est-ce que je peux récupérer une partie de la somme qui n'est plus chez le notaire mais dans je ne sais quelle caisse.

comment faire pour récupérer l'argent sans devoir passer devant un tribunal?

Merci pour toutes vos réponses